Fiche Bruit

Caractéristiques techniques	Son	 Vibration qui se propage à 340m/s (1244km/h) dans l'air Bruit = mélange de sons
	Caractéristiques	 Force: fort à faible; unité: dB Hauteur: aigu à grave; unité: Hz - perception humaine: 20 Hz à 20 kHz (20'000) Durée: long à court; unité: s Parole humaine: de 250 Hz à 4 kHz (4'000) Graves: 20 Hz à 400 Hz Mediums: 400 Hz à 2 kHz (2'000) Aigu: 2 kHz à 20 kHz LEQ: Level EQuivalent: définit la mesure de la gène en intégrant force, hauteur et durée (moyenne dans le temps de l'énergie acoustique diffusée)
	Calcul sur les dB entre 2 ou plusieurs sources différentes	 Si la différence >= 10 dB : effet masque (le plus bruyant masque les autres) Si la différence < 10 dB : doublement de puissance (augmentation logarithmique des dB) Filtre A : pondère aigus et graves dans la prise au sonomètre
	Quelques infos	 Douleur >= 120 dB Seuil d'audition : 0 à 140 dB Risque pour la santé >= 85 dB
	Perte d'audition (réversible ou non)	 TSA: Trauma Sonore Aigu >= 105 dB TSC: Trauma Sonore Chronique >= 80 dB si exposition longue
	Sommeil	1 cycle: - Endormissement - Sommeil lent léger - Sommeil lent profond - Sommeil profond (réparateur) - Sommeil paradoxal (réparateur, rêves et REM) 4 à 5 cycles complets par nuit (env. 1h30 par cycle) - 50% des gens se réveillent en cas de son >= 55 dB - 35 dB: perturbe les cycles du sommeil

Fiche Bruit

Pouvoirs du maire en matière de bruit de voisinage	Art 97 loi du 5 avril 1884, intégré au L.2212-2 CGCT	Bon ordre, sécurité, salubrité et tranquillité			
	Circulaire du 27 février 1996	Le maire lutte contre le bruit : - Prévention - Meditation - Sanction			
Les bruits de voisinage dans le CSP Toutes les	R.1336-5 CSP: Bruit domestique sans mesure acoustique. Natinf 13313: bruit Natinf 25877: aide au bruit	Atteinte à la tranquillité ou à la santé par : - Durée ou, - Répétition ou, - intensité Concerne : - Les bruits de la personne elle-même - Les bruits des choses dont elle a la garde - Les bruits des animaux sous sa responsabilité			
contraventions forfaitaires à 68€	R.1336-10 CSP: Chantiers.	 Non respect des conditions de travaux ou, Insuffisance de précautions ou, Comportement anormalement bruyant. 			
	R.1336-6 CSP : Avec sonomètre (demande 1 formation spéciale)	 Mesure par sonomètre Toutes activités professionnelles sauf chantiers Activités sportives, culturelles ou de loisir 			
Le bruit dans le CP. Toutes contraventions forfaitaires à 68€	R.632-2 CP Natinf 6068 : nocturne Natinf 20795 : complicité nocturne Natinf 6084 : injurieux Natinf 20794 : complicité injurieux	 Tapage nocturne (et complicité): du coucher au lever du soleil Tapage injurieux: quand il ne fait pas nuit. Constatation depuis la VP!! 			
	L.222-16 CP	Agression sonore : délit de tapage répété pour nuire. 1 an et 15'000€			

Fiche Bruit

Le bruit dans le CR	R.318-3 CR	 Dispositif d'échappement absent, dégradé ou non conforme Valeurs pour le test sur carte grise : u1 dB à u2 rpm Si infraction : fiche d'immobilisation avec délais de 7 jours pour mise en conformité, Récupération carte grise près OPJ
	R416-3 CR (2ème classe et 1 point de retrait)	Comportement incivil: - Klaxon (condition d'usage aux 416-1 et 416-2 du CR) - Natinf 22882: klaxon abusif en agglomération de jour - Natinf 22883: klaxon abusif en agglomération de nuit - Régime moteur excessif. Aggravé si proximité école, hôpital, etc